



Liquidation judiciaire simple

Par **PHATQUANAMCUUKHO**, le **03/07/2017 à 15:08**

Bonjour
Veuillez m'aider à éclaircir des questions suivantes , s'il vous plaît. Merci de votre aide et de votre soutien
J'ai déposé la demande de liquidation judiciaire le 21 Juin .
Je suis locataire d'une boutique d'épicerie, c'est une création sous Statut Auto-entrepreneur
J'ai travaillé depuis plus un an sans salaire. Je suis reconnue comme travailleuse handicapée
Mon bail est terminé le 30 Juin 2017 et le nouveau bail commence le 1 Juillet 2017
J'avais trouvé un acquéreur avant la déposition de la liquidation mais il n'avait pas donné son accord pour l'achat DAB pendant trois semaines .
Quand la procédure judiciaire a commencé , mon acquéreur m'a contacté et a signé avec moi un acte sous signature privé. Mais , le Juge n'est pas d'accord avec le prix d'achat DAB de l'acquéreur. Il est trop bas.
Le Juge veut trouver un autre acquéreur . Je ne sais pas quand être un autre acquéreur va se montrer.
Mes dettes :
Crédits bancaires
Des factures : EDF , Internet
Charges sociales / Les loyers depuis 01/07/2017
Le total des dettes 23000€
Toutes mes affaires sont maintenant chargées par le Juge.
Mes questions :
Est -ce que je dois subir les loyers impayés pendant la procédure judiciaire et la recherche des acquéreurs ?
Est - ce que je resterai solidaire pour le nouveau bail si le Juge trouve un autre acquéreur ?
Dans le pire des cas , si le Juge ne trouve pas un acquéreur . Que va-t-il se passer ? Dois-je régler les loyers accumulés ?
Est - ce qu'on va bloquer tous mes biens pour payer les dettes ? .
Merci pour tous